

159^{ème} Assemblée des délégués de la



samedi 1^{er} novembre 2025
à 9h30

café - croissant dès 8h30

Salle polyvalente de L'Isle

organisation :
Persévérante de Mont-la-Ville

*Attention !! 15 octobre 2025
Délai de réponse pour les président·e·s*

CONVOCAATION

Un grand MERCI
pour leur soutien à



Crissier
Centre Automobile Romand



Persévérante de Mont-la-Ville

Assemblée des délégués SCMV – Samedi 1^{er} novembre 2025



La Persévérante de Mont-la-Ville est honorée de vous recevoir le samedi 1^{er} novembre 2025 à la salle villageoise de l'Isle pour cette Assemblée des délégués de la Société Cantonale des Musiques Vaudoise (SCMV).

La Persévérante fête ses 140 ans et cette assemblée est un bon moyen de saluer cette année particulière pour nous, et nous nous réjouissons de vous y retrouver.

Depuis 140 ans, La Persévérante de Mont-la-Ville a regroupé plusieurs générations de musiciens dans ses rangs ce qui a permis de créer une riche histoire musicale qui permet de ravir jeunes et moins jeunes lors de nos différents services. Nous avons à ce jour une école de musique qui permet de compléter nos rangs et dont nous sommes très fiers.

Actuellement, notre société est composée d'une vingtaine de musiciens. Nous étions dirigés jusqu'à cet été par Lucie Klok qui a cédé la baguette à Guillaume Mashari avec lequel on se réjouit de relever de nouveaux défis musicaux.

En 2024, vous avez pu nous apercevoir lors du 89^{ème} Giron des Musiques du Pied du Jura que nous avons organisé et qui fut une belle fête.

En attendant de vous retrouver le 1^{er} novembre, nous vous adressons nos meilleures salutations musicales.

La Persévérante de Mont-la-Ville

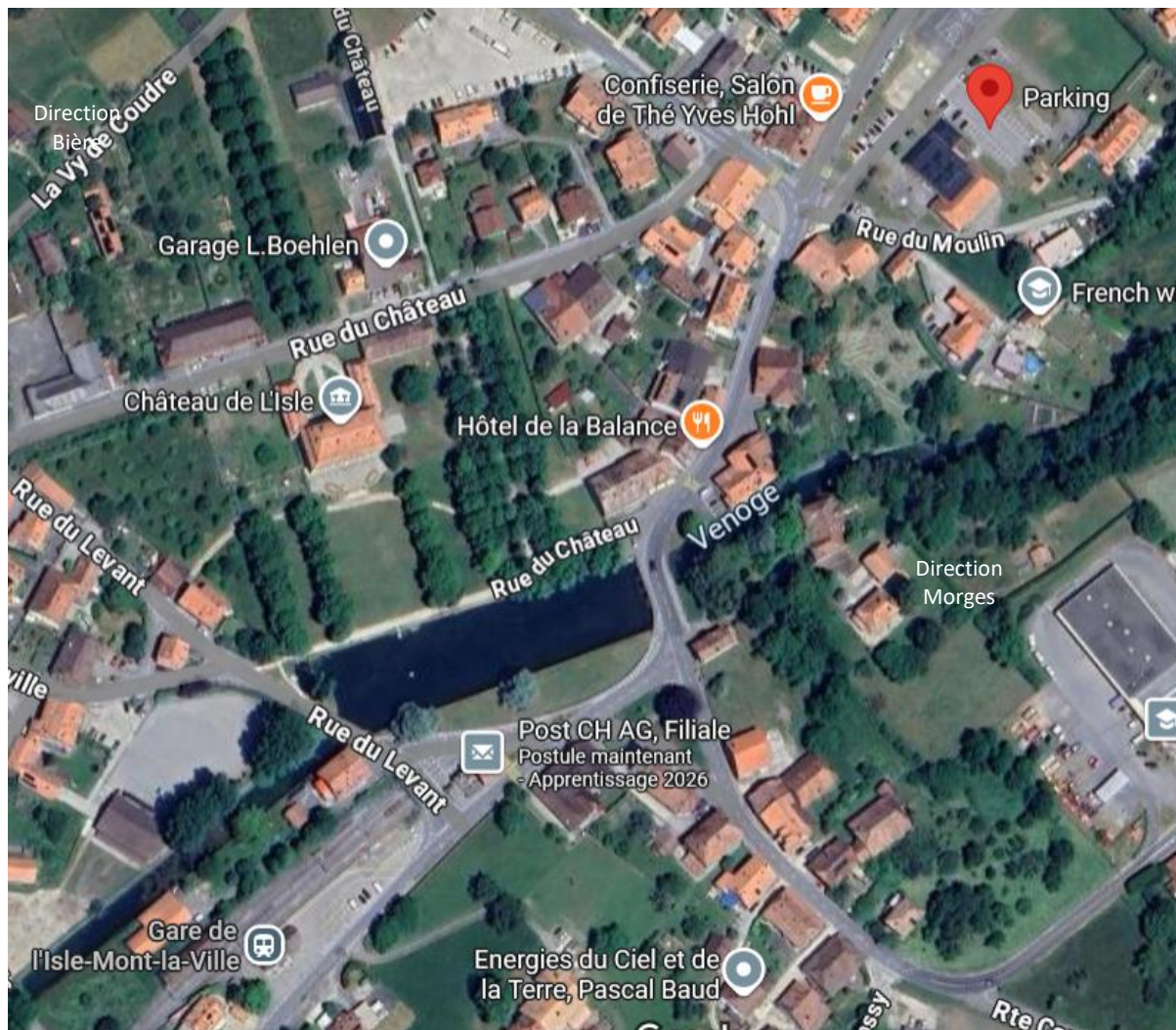
159^{ème} Assemblée des délégués de la SCMV
Samedi 1^{er} novembre 2025 à 9h30 – Salle polyvalente de L'Isle
Organisation : Persévérante de Mont-la-Ville

Infos Pratiques :

Parking : à côté de la salle

BAM : lieu d'arrêt L'Isle, gare, voir horaire sur mbc.ch et 10 minutes de marche jusqu'à la grande salle villageoise.

CFF : gare Cossonay-Penthalaz puis bus jusqu'à L'Isle voir horaire sur cff.ch



Menu

Salade et terrine
Emincé de bœuf, sauce champignons et légumes
Mille-feuilles
Thé-Café

159^{ème} Assemblée des délégués de la SCMV
Samedi 1^{er} novembre 2025 à 9h30 – Salle polyvalente de L'Isle
Organisation : Persévérante de Mont-la-Ville

ORDRE DU JOUR

1. Salutations
2. Désignation des scrutateurs
3. Procès-verbal de l'Assemblée des délégués du 2 novembre 2024
4. Admissions et démissions (sections)
5. Rapports :
 - 5 a) de la Présidente du Comité central
 - 5 b) du Président de la Commission de musique
 - 5 c) du Président de la Commission technique des tambours
 - 5 d) des Responsables du Camp d'été SCMV
 - 5 e) du Caissier du Comité central
 - 5 f) de la Commission de vérification des comptes
6. Approbation des comptes 2024 et de la gestion du CC
7. Budget 2026
8. Nomination de la Commission de vérification des comptes 2025
9. Démission du Comité central
10. Informations de l'AEM-SCMV
11. Assemblée des délégués
12. Fête des jubilaires
13. Concours vaudois des solistes et petits ensembles (CVSPE)
14. Projet d'évolution SCMV
15. Retour sur les séances décentralisées
16. Communications du Comité cantonal et des commissions
17. Propositions des sections
18. Divers

Les sections voudront bien prêter une attention particulière à cet ordre du jour.

Nous remercions L'Echo du Chêne de Pampigny pour l'organisation de cette assemblée.

RENSEIGNEMENTS ET INSTRUCTIONS

Présence obligatoire

Selon l'article 15 des Statuts, « l'Assemblée des délégués se compose d'un délégué au moins par section. Il s'agit en principe du président. La présence de chaque section est obligatoire, ainsi que l'acquisition d'une carte de fête au minimum ».

Toute société absente devra s'acquitter, en sus du coût d'une carte de fête obligatoire de Fr. 42.- , d'un montant de Fr. 200.-, selon décision de l'Assemblée des délégués 2012.

Remarque importante

Le responsable de chaque section s'annoncera jusqu'à 09h00, au plus tard, à l'entrée de la salle où il recevra la documentation relative à l'assemblée et, contre paiement, la-les carte-s de fête du banquet.

Point 3 : Procès-verbal de l'Assemblée des délégués du 2 novembre 2024

Le PV de la 158^{ème} assemblée est disponible sur le site SCMV au lien suivant :

<https://www.scmv.ch/ad-2025>

Point 8 : Nomination de la Commission de vérification des comptes 2025

Les sociétés désignées sont :

- L'Echo du Sauteruz de Bercher-Vuarrens
- La Lyre d'Echallens
- L'Echo de la Molombe – Penthaz-Daillens

Point 9 : Démission du Comité central

Christian Indermühle, qui a pour dicastère « archives – logistique », a fait part de sa démission. Le Comité central recherche des personnes envieuses de s'investir au sein d'une structure en plein mouvement. Des informations seront données en Assemblée sous le point 14. Dans l'intervalle, le Comité central reste à disposition pour toutes informations.

Point 11 : Assemblée des délégués

Les sociétés souhaitant se porter candidates pour organiser une Assemblée des délégués peuvent se proposer dans le délai imparti.

Pour rappel : 7.11.2026 à Payerne (Org. sociétés réunies de Payerne, Corcelles-près-Payerne et Grandcour).

Aucune candidature déposée pour 2027 et suivantes.

Point 12 : Fête des jubilaires

Les sociétés souhaitant se porter candidates pour organiser une Fête des jubilaires les années peuvent se proposer dans le délai imparti.

Pour rappel : 22.03.2026 à Gimel (Org. Fanfare de Gimel)
et 26.03.2028 à Baulmes (Org. Alliance Baulmes-Champvent)

Aucune candidature déposée pour 2027, 2029 et suivantes.

Point 13 : Concours vaudois des solistes et petits ensembles (CVSPE)

Le CVSPE 2025 organisé par la Fanfare de Crissier aura lieu le 8 novembre 2025.
Une candidature a été déposée pour 2026 par la Lyre d'Avenches.

Les sociétés souhaitant se porter candidates pour organiser un CVSPE les années suivantes peuvent annoncer leur intérêt dans le délai imparti. Leurs candidatures seront validées d'entente avec l'AEM-SCMV.

Point 17 : Propositions des sections

Art. 18 des Statuts : Les propositions doivent être adressées par écrit, au président du CC au moins 5 jours avant l'assemblée. Passé ce délai, les propositions sont renvoyées à l'assemblée suivante. En l'occurrence, nous vous invitons à les faire parvenir, par écrit, d'ici au **27 octobre** au plus tard, à la présidente Monique Pidoux Coupry, Chemin du Tzatio 10, 1410 Thierrens.

RAPPORT DU PRESIDENT DE LA COMMISSION DE MUSIQUE

Point 5b de l'ordre du jour

Mesdames, Messieurs,
Votre Commission de Musique, composée de :

- Christine Flotron, secrétaire
- Joëlle Gaillard, membre de la Commission Permanente du CVSPE
- Vincent Maurer, président de la CM et membre de la CP du CVSPE
- Antoine Rabut, responsable des cours d'initiation à la direction et représentant de la SCMV auprès du Fonds Romand de Composition
- Yves Hürlimann, membre
- Florian Spirito, président de la Commission Technique des tambours et membre de la CP du CVSPE
- Stéphane Pecorini, responsable du camp de musique

s'est réunie à quatre reprises entre novembre 2024 et juin 2025.

1. Cours d'initiation à la direction. Cette formation connaît un succès croissant : 13 inscriptions en 2025, contre 4 lors de la première édition. Les participants ont suivi des cours théoriques et plusieurs répétitions avec des sociétés hôtes. L'Echo des Rochers de Puidoux et l'Harmonie Lausannoise que nous remercions énormément pour leur aide. Le budget équilibré et la qualité de l'enseignement d'Antoine Rabut confirment la pertinence de ce projet. Une communication régulière (SCMV Mag, réseaux sociaux) valorise cette réussite. La solide formation continue que nous désirons mettre en place pour les directeurs de nos sociétés reste un projet en suspens faute de financement, mais demeure une priorité pour les années à venir.

2. Rencontre des directeurs : La rencontre annuelle s'est tenue le 11 janvier 2025 à Bussigny. Malgré un taux de participation modeste, les échanges ont été constructifs autour de thématiques essentielles : initiation à la direction, formation continue, salaire des directeurs et préparation de la fête cantonale 2028. L'intervention de Stéphane Delley sur le choix du répertoire et la construction de programmes de concert a été particulièrement appréciée. La prochaine édition est déjà en préparation pour janvier 2026, avec pour thématique la gestion humaine des répétitions. Nous pourrions compter à cette occasion sur la présence de Jean-Claude Kolly, qui partagera son expérience et son expertise sur cette problématique.

3. Festival de musique légère 2025 : Organisé à Aubonne, ce festival a demandé un travail conséquent de préparation : choix des pièces imposées, engagement des jurys ainsi plusieurs séances avec le responsable CM de la société hôte, Jérôme Castella. La CM a fixé le cadre d'évaluation et assuré une présence active durant tout l'événement. Ce rendez-vous constitue un moment fort de la vie musicale cantonale et confirme la place de la SCMV dans la mise en valeur de nos ensembles. Un immense merci à l'Echo du Chêne pour la parfaite organisation de ce week-end qui restera dans les mémoires.

4. Concours Vaudois des Solistes et Petits Ensembles (CVSPE) : Après le succès de l'édition 2024 à Nyon (174 participants), le CVSPE se déroulera en 2025 à Crissier, le samedi 8 novembre prochain. La visite des lieux et les divers contacts avec le comité de la société organisatrice ont été fructueux et cette édition s'annonce très belle. À nouveau environ 180 participants sont annoncés. La CM remercie la CP CVSPE et ses membres pour leur travail d'organisation et de modernisation du concours, notamment avec l'outil informatique développé ces dernières années.

5. Camp de musique SCMV : Le camp 2025, sur le thème « Alors on danse », s'est magnifiquement déroulé sous la direction musicale de Stéphane Pecorini et du chef invité pour cette année, Aurélien Darbellay. Au programme : 90 élèves, 13 professeurs, et l'intégration d'une chorégraphe pour associer musique et mouvement. Ce concept innovant a permis une expérience enrichissante et festive pour les jeunes participants. Un immense merci aux responsables du camp pour leur travail et leur énergie communicative.

6. Fête cantonale de musique 2028 : La CM a poursuivi ses travaux de préparation pour cette échéance majeure. - La candidature de la région de Payerne a été validée. - Trois compositeurs ont été sollicités pour écrire les pièces imposées. Des contacts sont en cours avec d'autres associations cantonales pour collaborer pour les autres oeuvres qui seront imposées à cette occasion. - Le nouveau règlement de concours doit être finalisé et publié en 2026.

7. Autres dossiers suivis par la CM - Sondage sur le salaire des directeurs : finalisé par Yves Hürlimann, il fournit un état des lieux utile pour les sociétés, disponible sur demande. - RRT (Rencontre Romande et Tessinoise) : participation en avril à Neuchâtel. La dissolution du Fonds Romand de Composition y a été actée. - Projet de « Kit Giron Jury » : en cours de préparation avec divers documents qui seront mis à disposition afin de soutenir les sociétés organisatrices de giron. - Participation au travail de réflexion sur l'avenir de la SCMV : échanges réguliers avec le Comité central et l'AEM-SCMV, notamment autour du financement, du sponsoring et de la communication.

Conclusion :

Mesdames et Messieurs, L'année écoulée confirme la dynamique et l'engagement de votre Commission de Musique. De la formation des futurs chefs à la préparation de grands événements cantonaux, en passant par le soutien aux concours et aux camps, la CM agit pour renforcer la qualité musicale, former la relève et assurer la vitalité de notre SCMV. Un immense merci à tous les membres de la CM pour leur travail, ainsi qu'au Comité central, aux sociétés locales et aux bénévoles qui rendent ces projets possibles.

Pour la CM SCMV
Vincent Maurer Président

RAPPORT DU PRESIDENT DE LA COMMISSION TECHNIQUE DES TAMBOURS

Point 5c de l'ordre du jour

Chères Musiciennes, Chers Musiciens,

J'espère que cette année musicale s'est bien passée pour vous et que vous allez bien toutes et tous.

La 2^{ème} séance pour les directeurs de fanfare et directeurs d'ensemble tambours a eu lieu le 11 janvier dernier. Cette fois, c'est une vingtaine de directeurs de fanfare (le double) qui ont répondu présent et 4 directeurs de tambours (aucun en 2024), ce qui est plutôt positif. La prochaine séance des directeurs est prévue le samedi 10 janvier 2026 en espérant encore plus d'intérêt pour la suite.

Pour le camp de musique SCMV, seulement 3 tambours inscrits. Petite baisse et j'espère que cela n'est que passager. Je reste positif pour l'année prochaine et attends de nouveaux élèves à bras ouverts.

Il n'y a pas eu de promotion spécifique cette année pour les tambours. Nous avons beaucoup de travail pour le projet d'évolution de la SCMV et afin de faire cela dans les meilleures conditions, nous avons mis de côté nos occupations. Mais j'espère vivement mettre quelque chose en place pour l'année qui arrive.

Et enfin pour le CVSPE, il y a 23 tambours individuels et 5 ensembles inscrits. C'est aussi une petite baisse par rapport à l'année passée, mais restons positifs pour la suite et motivons nos jeunes. Je souhaite d'ores et déjà bonne chance à tous et que le plaisir soit au centre de cette journée.

Je terminerais en mettant une grosse attention sur l'envie et l'engagement car c'est un atout majeur, tant pour trouver des jeunes qui deviennent membres, puis peut-être moniteur voire jury ou encore qui s'engagent dans les comités. Il faut absolument trouver des pistes et des solutions car les gens sont de plus en plus occupés et cela devient un problème pour la pérennité de nos ensembles.

Je remercie mes collègues, Olivier Monge et Christophe Laurent, pour leur travail tout au long de l'année et vous souhaite à toutes et tous une année musicale et enrichissante.

Le Président de la CTT/SCMV
Florian Spirito

RAPPORT DES RESPONSABLES DU CAMP DE MUSIQUE

Point 5d de l'ordre du jour

Le 43^{ème} camp d'été de la SCMV s'est tenu du lundi 30 juin au vendredi 11 juillet 2025 à Sainte-Croix. Au total ce sont 90 élèves de 12 à 20 ans qui s'y sont inscrits, un nombre à nouveau en baisse après l'augmentation d'effectif du camp 2024.

Les éléments marquants de ce camp 2025 ont été déjà couverts dans le journal SCMV'Mag de septembre, mais nous relevons tout de même ici la belle réussite de cette édition, avec des concerts faisant la part belle à la danse ! Les contributions d'Aurélien Darbellay comme chef invité et de Semina Rizou comme chorégraphe ont été largement saluées tant par les élèves que le public.

L'encadrement du camp a fonctionné dans une excellente ambiance et nous n'avons rencontré aucune difficulté majeure dans la gestion de ce camp.

Au niveau financier toutefois, nous avons perdu de façon inattendue un apport important. En effet dans le courant du printemps, la Loterie Romande a indiqué ne plus vouloir qu'une partie de son soutien financier soit utilisé pour le camp, comme cela s'était fait les années précédentes. L'entier de la somme doit désormais être consacré à l'achat des instruments de l'opération LoRo.

Sans cette perte importante de CHF 15'000.- de sponsoring, le camp aurait pu boucler avec un léger bénéfice, et c'est à l'inverse un important découvert qui doit être à nouveau comblé par les réserves de la SCMV. Pourtant les responsables des différents secteurs du camp ont fourni des efforts importants pour limiter les dépenses et diversifier les sources de revenus :

- diminution du personnel engagé pour certains postes (admin et logistique) ;
- report d'achats de matériel ;
- suppression d'un repas offert à l'encadrement lors des préparatifs ;
- sollicitations aux entreprises locales pour des dons de nourriture ou de lots pour la tombola ;
- augmentation des soutiens privés (dons pour les partitions).

Il faut également compter avec les prix de la plupart des commerçants et prestataires qui ont progressivement augmentés ces dernières années. Cette situation financière délicate pose de réelles questions sur l'avenir du financement du camp, et des activités de la SCMV en général. Nous espérons que des solutions seront prochainement trouvées pour en assurer la pérennité.

Pour autant, cela n'affecte pas la motivation du bureau du camp et son directeur musical Stéphane Pecorini : les préparatifs pour le camp 2026 sont déjà lancés et nous sommes même déjà en train d'imaginer le jubilé du 45^{ème} camp pour 2027 !

Les responsables administratifs du camp SCMV
Léa D'Ascoli, Ysaline et Daniel Guignard

APPROBATION DES COMPTES ET DE LA GESTION DU CC

Point 6 de l'ordre du jour

Bilan 2024 et Comptes de résultat

Les documents sont disponibles sur le site SCMV au lien suivant : <https://www.scmv.ch/ad-2025>

BUDGET 2026

Point 7 de l'ordre du jour

Les documents sont disponibles sur le site SCMV au lien suivant : <https://www.scmv.ch/ad-2025>

Dans ce lien, veuillez également prendre connaissance des explications sur les augmentations des cotisations ASM dans l'article tiré d'Unisono.

INFORMATIONS DE L'AEM-SCMV

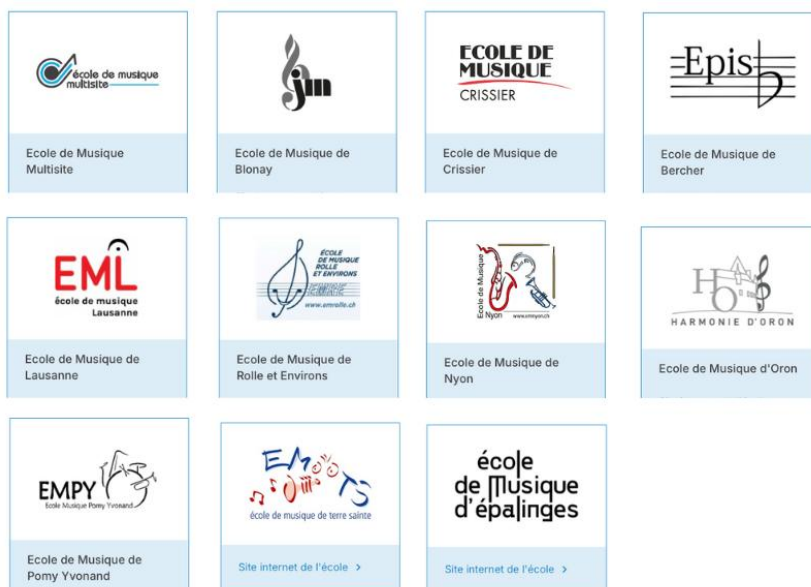
Point 11 de l'ordre du jour



Les écoles de musique de l'AEM-SCMV

Les 11 écoles de musique membres de l'AEM-SCMV, sont reconnues par la Fondation pour l'Enseignement de la Musique (FEM).

Elles comptent aujourd'hui plus de 3500 élèves et plus de 300 professeurs.



Les écoles de musique face au plafonnement des subventions par la FEM (Fondation pour l'Enseignement de la Musique)

Les écoles de musique membres de l'AEM-SCMV sont directement concernées par les mesures de plafonnement actuellement imposées. Celles-ci soulèvent plusieurs problèmes majeurs.

Elles contredisent la mission première de la Loi sur les Écoles de Musique (LEM), qui vise à garantir l'accès à un enseignement de qualité pour toutes et tous.

Nos écoles reposent sur un lien étroit avec les sociétés de musique et sur le développement de la pratique d'ensemble. Ces activités sont essentielles non seulement à la motivation, à la progression et à l'épanouissement des élèves, mais également à l'engagement et à la stabilité des professeurs de nos écoles de musique.

Pour certaines écoles, ce plafond de subventions implique qu'une part de l'activité n'est plus financée, ce qui peut conduire au refus d'élèves. Le risque d'un système à deux vitesses – avec une partie des élèves bénéficiant d'un soutien public et d'autres non – est bien réel. Nous l'avons toujours combattu afin de préserver un enseignement de qualité, accessible à toutes et à tous.

De plus, limiter le développement de nos écoles ou restreindre l'augmentation des minutages menace directement la qualité de la formation musicale que nous défendons avec conviction. Les perspectives d'économies annoncées sont particulièrement préoccupantes : où et comment fixer des limites, sans porter atteinte à l'attractivité de nos écoles et à la stabilité de notre corps enseignant ?

Dans ce contexte, l'AEM-SCMV et ses écoles membres réaffirment avec force leur engagement : offrir une formation musicale exigeante, équitable et reconnue, au service des jeunes et des ensembles de notre canton.

Composition du comité de l'AEM-SCMV

Le comité est composé de :

- Bertrand Curchod, président
- Chantal Maurer, membre
- Norbert Pfammatter, membre
- Félix Bergeron, membre
- Didier Bérard, caissier

Le comité AEM-SCMV